



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Vincent VAN QUICKENBORNE, Ministre de la Justice,
concernant la maison de détention à Verviers
- Bruxelles, le 8 décembre 2021 -**

Monsieur le Ministre,

Je viens d'apprendre que Verviers accueillera bientôt la première maison de détention en Wallonie. Si c'est en soi une bonne nouvelle pour la ville de Verviers, il reste quelques détails qui semblent coincés. En effet, la maison de détention sera installée directement à côté d'une école accueillant des classes maternelles et primaires. Au sein du collège des enseignants, la crainte est donc grande que les fenêtres des chambres de détenus donnent sur la cour de récréation.

Je peux définitivement comprendre qu'il serait très délicat si les détenus, qu'ils soient des dealers, des bagarreurs ou dans le pire des cas des pédophiles, puissent faire signe aux enfants à partir de leur cellule. Si la maison de détention vient véritablement s'installer à côté de l'école, il serait souhaitable que la problématique des chambres sur la cour de récré soit abordée avec les concernés et dans le meilleur des cas que les fenêtres des chambres ne donneraient plus sur la cour.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Que pouvez-vous me dire à ce sujet ? à partir de quand la maison de détention entend-elle accueillir ses premiers détenus ?
- La problématique des fenêtres a-t-elle été abordée avec l'école avoisinante ? Une solution dans l'intérêt de toutes parties impliquées a-t-elle pu être trouvée ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Chers collègues,

Effectivement, vous le savez, avec mon collègue en charge de la Régie des Bâtiments, nous cherchons très activement des sites propices pour ouvrir plusieurs maisons de détention en vue du développement de projets de détention à échelle réduite.

Dans ce cadre, une ancienne maison de repos située à Verviers a été étudiée et validée. Je confirme que c'est bien le site rue des Foxhalles qui est visé. Si le nom du site du "Châtelet" a été cité, c'était par erreur et c'est lié au fait que nous ignorions le nom de la maison de repos qui était auparavant située sur ce lieu. Le dossier est désormais dans sa phase finale.

Il est encore un peu tôt pour vous donner un calendrier d'ouverture d'une part car le bâtiment est encore occupé par quelques personnes sinistrées lors des inondations de cet été et, d'autre part, parce que des travaux sont à prévoir au sein du bâtiment, mais j'ai bon espoir que le bâtiment soit prêt d'ici l'été 2022.

La situation géographique du bâtiment, je le souligne, permettra également d'accueillir des condamnés provenant de la communauté germanophone ce qui est une excellente nouvelle. Certaines fenêtres du bâtiment en question donnent effectivement sur la cour d'une école primaire mais je tiens à souligner une nouvelle fois certains éléments :

Tout d'abord ce type de lieux de détention n'accueillera pas de détenus faisant l'objet de condamnations dans le cadre de faits de moeurs.

Ensuite, il s'agira d'accueillir des condamnés à de courtes peines avec une orientation claire vers la réinsertion. De fait, les condamnés seront régulièrement absents de leur chambre soit pour poursuivre leur travail ou leur formation en cours soit pour effectuer des démarches de réinsertion.

Il faut percevoir une maison de détention d'une manière très différente d'une prison. Une maison de détention, de l'extérieur, ressemblera plus à une maison accueillant des étudiants qu'à une prison "classique". J'ajoute que contrairement à des kots d'étudiants, ces maisons de détention seront encadrées, comme dans les prisons, par du personnel du SPF Justice et qu'une présence 24h sur 24 sera assurée par ce personnel.

Pour les riverains, il n'y aura donc pas de nuisances sonores, le bâtiment restera donc très discret par rapport au voisinage.

En ce qui concerne les fenêtres qui donnent sur l'école, il a été clairement souligné que lors des travaux d'aménagement, il sera veillé à limiter au maximum les nuisances possibles notamment via l'installation des bureaux dans les pièces donnant sur l'école ou encore en mettant en place des solutions matérielles via, par exemple, des fenêtres non transparentes.

En tout état de cause et bien que je tiens à souligner une nouvelle fois que les condamnés concernés ne présentent aucun danger pour les enfants, je peux vous assurer chers collègues que je serai attentif à cet élément dans les travaux à venir. Avec la Bourgmestre de la ville de Verviers une réunion s'est tenue ce jeudi 16 décembre afin d'exposer le dossier au pouvoir organisateur de l'école. Les responsables du dossier tant au niveau du SPF Justice que de la Régie des Bâtiments étaient présents et ont pu exposer la philosophie du projet.